

INTIMITÉS • PARENTALITÉ

Des mères lesbiennes prises dans les angles morts de la PMA pour toutes : « Je n'ai pu voir ma fille que deux heures en août »

Dans les interstices de la loi de bioéthique de 2021, des « mères sociales » séparées de leur ex-conjointe vivent au rythme de longues procédures judiciaires dans l'espoir de revoir leur enfant.

Propos recueillis par Marine Revol

Publié hier à 15h00 · Lecture 4 min.

Article réservé aux abonnés



Chez Clémentine Hubert, éducatrice spécialisée de 34 ans, à Annecy. CLÉMENTINE HUBERT

La chambre de Rebecca pourrait être une publicité pour la parentalité. Dans ce pavillon de Vigneux-sur-Seine (Essonne), c'est un petit espace où trônent un tipi en tissu, une chaise en rotin et une bibliothèque remplie d'imagiers sonores. Si pas une page n'est déchirée, c'est que du haut de ses 2 ans et demi, Rebecca n'a passé que quelques jours dans cette chambre, prête depuis sa naissance. « Elle peut arriver dans une heure, tout est prêt », explique Elise, 50 ans.

Lire aussi : [Adoption : ce que prévoit la loi définitivement votée par l'Assemblée nationale](#)

Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. Jouer

sociale » puisque c'est son ex-épouse, Audrey, qui a porté Rebecca. Les deux femmes se sont rencontrées sur Meetic en 2016 et tout s'est enchaîné : l'achat d'une maison et un mariage organisé entre les rendez-vous de procréation médicalement assistée (PMA), en France, puis en Belgique, jusqu'à ce que le test de grossesse affiche positif.

LA SUITE APRÈS CETTE PUBLICITÉ

A l'époque, Elise accepte une mutation à Toulouse et part préparer le nid de sa petite famille, persuadée que son épouse l'y rejoindra en fin de grossesse, comme prévu. Mais un mois avant l'accouchement, Audrey annonce à Elise par e-mail qu'elle ne viendra pas et qu'elle demande le divorce. Le 24 avril 2022, Audrey a donné naissance à Rebecca, seule. *« C'est là que le cauchemar a commencé, poursuit Elise. Je n'ai pu voir ma fille que deux heures, en août, sur son lieu de vacances, quatre mois après sa naissance. »*

« Un parcours du combattant »

Pourtant, en théorie, la loi protège les femmes comme Elise. La loi de bioéthique du 2 août 2021 élargit l'accès à la PMA, et donc à la parentalité, aux couples de femmes. Le 21 février 2022, la loi Limon ajoute la possibilité, pendant trois ans, de forcer l'adoption par la mère sociale en cas de séparation conflictuelle. Problème, cette possibilité ne s'applique qu'aux couples ayant eu recours à une PMA à l'étranger avant l'entrée en vigueur de la loi de bioéthique. Or, la petite Rebecca a été conçue en Belgique douze jours après que la loi les autorise à le faire légalement en France. Elise est donc sans droits : *« Cette loi n'a pas été pensée dans les détails. Or, les détails, ce sont nos vies. Ce qui ressort de tout ça, c'est que c'est encore la filiation biologique qui prime. »*

Lire aussi | [PMA pour toutes : que change la loi de bioéthique dans la procédure ?](#)

Très vite, elle se lance dans une procédure d'adoption classique. *« C'est un parcours du combattant, explique M^e Pauline Alexandre, avocate spécialisée dans la prise en charge des mères sociales. Il n'existe pas de procédure d'urgence, et il faut au minimum un an pour avoir une décision de justice. C'est énorme dans la vie d'un enfant. »* Et la lenteur judiciaire joue en leur défaveur. Car, même lorsque la loi Limon peut s'appliquer, il faut prouver non seulement que l'enfant est issu d'un projet parental commun, mais surtout que l'adoption est dans l'intérêt de l'enfant. *« Vous n'avez aucun moyen de forcer la mère biologique à vous présenter l'enfant, précise M^e Alexandre. Donc le temps passe, le lien entre la mère sociale et l'enfant se distend, et ce n'est pas forcément dans l'intérêt d'un enfant qu'un adulte entre dans sa vie à 1 ou 2 ans. »*

Lire aussi | [Et si vous deviez adopter votre propre enfant ?](#)

A Annecy, c'est la situation de Clémentine Hubert, éducatrice spécialisée de 34 ans. Elle a appris la naissance de son fils Noah, le 11 février 2022, par SMS – le même que les copains –, six mois après sa séparation d'avec sa femme, partie s'installer à Lyon. Depuis, silence radio. Clémentine Hubert coche toutes les cases de la loi Limon. Mariée, PMA à l'étranger avant l'entrée en vigueur de la loi de bioéthique. Tout aurait dû la protéger, mais l'adoption lui est refusée en première instance au motif qu'elle n'a pas été assez explicitement demandée à la naissance de l'enfant. *« Il y a la loi, mais après, c'est au bon vouloir du juge... »,* regrette-t-elle.



Écouter aussi | [Femmes solo et couples de femmes : comment affronter un](#)

Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. Jouer

Celle-ci lui est ensuite accordée en appel, avant le pourvoi en cassation, qui suspend l'exécution de la décision. Résultat, à ce jour, Clémentine Hubert n'a jamais rencontré son fils, aujourd'hui âgé de presque 3 ans. « *Le temps de la justice, ce n'est pas le temps de l'enfant* », poursuit-elle. Le seul lien qu'elle a avec lui se résume à quelques photos et une peluche pieuvre qu'elle fait voyager sur les réseaux sociaux mais qu'elle n'arrive pas à lui faire parvenir, pas plus que ses cadeaux d'anniversaire.

Un enfer pour moi

A la détresse psychologique s'ajoutent des difficultés matérielles. « *Ça a été un enfer pour moi de me reloger seule à Annecy, se souvient Clémentine Hubert. Je voulais une chambre pour Noah, mais mes demandes de logement HLM ont toutes été refusées parce que l'enfant n'était pas déclaré à mon nom.* »

Suivez-nous sur WhatsApp

Restez informés

Retrouvez la sélection de la rédaction sur notre chaîne

Rejoindre

Emma Versailles, présidente de l'association Les Enfants d'Arc en ciel, qui accompagne les personnes LGBT dans leur projet parental, ajoute : « *Il y a souvent de l'éloignement géographique. Ces mères déménagent en permanence dans l'espoir de revoir leur enfant un jour et cumulent souvent plusieurs jobs pour s'en sortir financièrement.* » En deux ans, Elise, dont le salaire n'excède pas 2 000 euros net par mois, comptabilise 20 000 euros de frais d'avocat qu'elle finance à coups de crédits à la consommation. Même montant pour Clémentine Hubert, qui gagne 2 200 euros net par mois : « *Je me serre la ceinture, je fais des cagnottes, des brocantes, c'est le système D.* »

Lire aussi : [Des femmes en PMA « solo » partagent leurs inquiétudes et leurs espoirs : « Chacune a des insécurités différentes »](#)

Combien sont-elles dans cette situation ? Le ministère de la justice ne dispose d'aucun chiffre, mais M^e Alexandre est persuadée que, malgré les évolutions de la loi et la multiplication des jurisprudences, des femmes continueront de se retrouver dans des vides juridiques : « *Il y a aura toujours des trous dans la raquette. Vu le délai des parcours de PMA en France, les femmes vont continuer de faire autrement, de manière artisanale ou à l'étranger, pour celles qui le peuvent.* »

Lire aussi | [Homoparentalité : les « mères sociales », ces mères sans droits](#)

🗨 Les prénoms de Rebecca, Elise, Audrey et Noah ont été modifiés.

Marine Revol

Le Monde Ateliers

Découvrir

Festival Chaleur humaine

Comment réussir la transition écologique ?

Calendrier de fin d'année : chaque jour, tentez de remporter des cadeaux exclusifs. Jouer